



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Place de Bouvignies, 29 à 7803 Bouvignies, et cadastré 18e division, section A n°164L.

Le projet consiste à

1. transformer une habitation
2. transformer une grange en vue d'y aménager 2 logements

et présente les caractéristiques suivantes : R.IV.40-2 §1er 2° : transformation de bâtiments dont la profondeur est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet www.ath.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/09/2021 au 24/09/2021 au Collège communal :

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

Ath, le 03/09/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

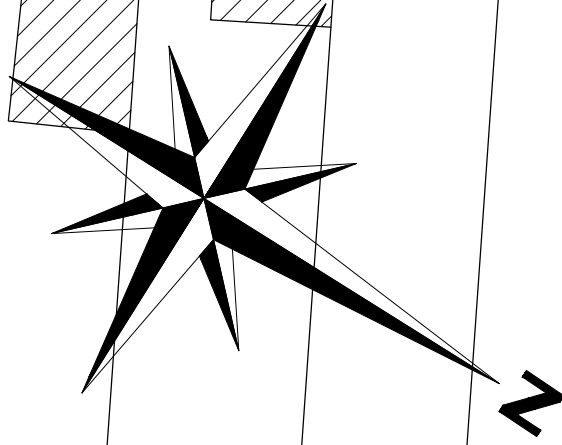


Wallonie



Implantation

Echelle 1/200



Légende

Type A	1 < 4 m	2 4 à 7 m	3 > 7 m
Type B	1 < 4 m	2 4 à 7 m	3 > 7 m
Type C	1 < 4 m	2 4 à 7 m	3 > 7 m

Légende - Remarque

- (X) Niveau des terres naturelles
- (Y) Niveau des terres après terrassements / remblais

* Niveau de référence 0.00 = seuil d'entrée de l'habitation n° 29

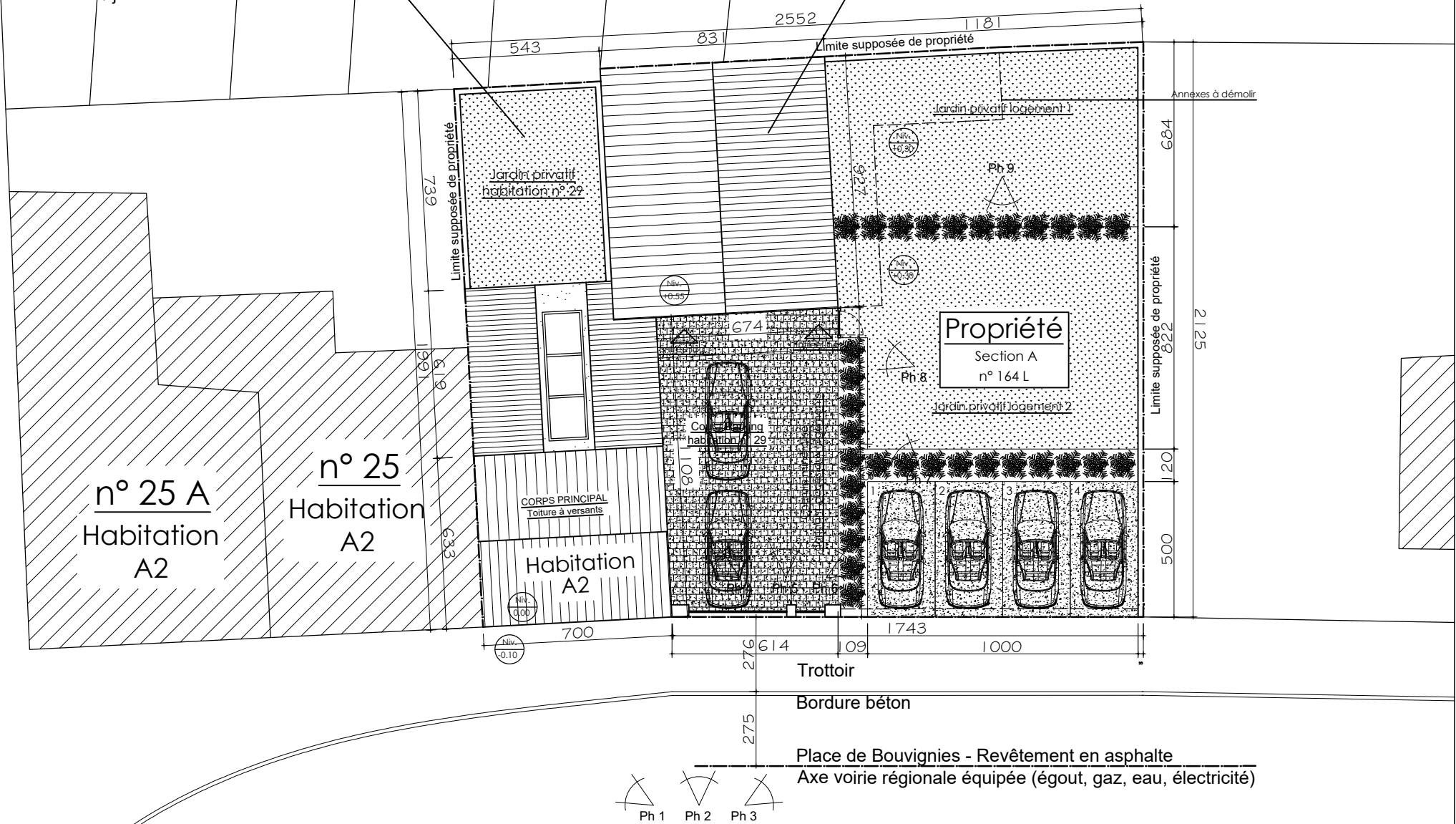
* Les cotes sont données à titre informatif et devront être contrôlées par l'entrepreneur et / ou un géomètre

Objet de la demande

1) Transformation d'une habitation : démolition d'un volume secondaire pour aménagement d'une terrasse / jardin.

Objet de la demande

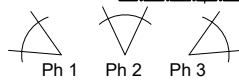
2) Transformation et extension (rehausse) d'une grange existante pour aménagement de 2 logements.



Trottoir

Bordure béton

Place de Bouvignies - Revêtement en asphalte
Axe voirie régionale équipée (égout, gaz, eau, électricité)



n° 52
Habitation
A2

n° 54
Habitation
A2

n° 56
Habitation
A2